Fiche de Données de Sécurité
ULTRACARE HEAVY-DUTY STONE, TILE & GROUT CLEANER
Fiche du: 06/10/2021 - révision 4
Date de la première édition: 05/23/2017

1. Identification

Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : ULTRACARE HEAVY-DUTY STONE, TILE & GROUT CLEANER

Autres moyens d'identification

Code commercial : 3009

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Détachant

Restrictions à l'utilisation : S.o.

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI INC. (Canada)
2900 Francis-Hughes Avenue
H7L 3J5 - Laval - QC - CAN

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes et avertissement

Danger

Mentions de danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

S.o.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Liste des composants

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
2.5-5 %	2-BUTOXYETHANOL	CAS:111-76-2	Eye Irrit. 2A, H319; Skin Irrit. 2, H315; Flam. Liq. 4, H227; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
1-2.5 %	QUATERNARY AMINE COMPOUND	CAS:112-03-8	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 2, H401; Aquatic Chronic 2, H411	
1-2.5 %	ETHOXYLATED ALCOHOL	CAS:112-34-5	Eye Irrit. 2A, H319	
1-2.5 %	TETRASODIUM EDTA	CAS:64-02-8	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
1-2.5 %	SODIUM HYDROXIDE	CAS:1310-73-2	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux

Lésions oculaires

Irritation cutanée

Érythème

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Température de stockage : S.o.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur LEP

Composant	Type LEP (limite d'exposition professionnelle)	pays	Ceiling	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comportement	Remarque
2-BUTOXYETHANOL	OSHA			240	50				prevent or reduce skin absorption;
	ACGIH				20				A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans;eye and upper respiratory tract irritation;
	UE			98	20	246	50	Indicatif	Possibility of significant uptake through the skin;
	MAK	ALLEMAGNE		49	10				
	OSHA			240	50				prevent or reduce skin absorption

	ACGIH			20				A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans;eye and upper respiratory tract irritation
	MAK	L'AUTRICHE	98	20	200	40		
	MAK	SUISSE	49	10				
	UE		98	20	246	50	Indicatif	Possibility of significant uptake through the skin
ETHOXYLATED ALCOHOL	ACGIH			10				hematologic, kidney and liver effects;
	UE		67,5	10	101,2	15	Indicatif	
	MAK	ALLEMAGNE	67	10				
	ACGIH			10				hematologic, kidney and liver effects
	MAK	L'AUTRICHE	67,5	10	101,2	15		
	MAK	SUISSE	67	10				
SODIUM HYDROXIDE	OSHA		2					
	ACGIH	C			2			
	MAK	L'AUTRICHE	2		4			
	MAK	SUISSE	2					

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur biologique

Nº CAS	Composant	valeur	UoM	Par	Indicateur biologique	Période d'échantillonnage
111-76-2	2-BUTOXYETHANOL	200	MGGCREAT	Urine	Acide butoxyacétique (BAA)	Fin du tour

Contrôles d'ingénierie appropriés

S.o.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

S.o.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Aspect et couleur : beige

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: 11.00

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C (212 °F)

Point éclair : 100 °C (212 °F)

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1.04 g/cm3
Hydrosolubilité: soluble
Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

Autres informations

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible
Miscibilité : Aucune donnée disponible
Liposolubilité : Aucune donnée disponible
Conductibilité : Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Stable dans les conditions normales

Stabilité chimique

Données non disponibles.

Risque de réactions dangereuses

Aucun.

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux incompatibles

Aucune en particulier.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

2-BUTOXYETHANOL	a) toxicité aiguë	LD50 Peau Lapin = 220 mg/kg
		LC50 inhalation rat = 450 ppm 4 h
		LD50 Oral / orale rat = 470 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 435 mg/kg
		LC50 inhalation rat = 450 ppm 4 h
		LC50 inhalation rat = 486 ppm 4 h
		LD50 Oral / orale rat = 470 mg/kg
ETHOXYLATED ALCOHOL	a) toxicité aiguë	LD50 Peau Lapin = 2700 mg/kg
		LD50 Oral / orale rat = 3384 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 2700 mg/kg
		LD50 Oral / orale rat = 5660 mg/kg
TETRASODIUM EDTA	a) toxicité aiguë	LD50 Oral / orale rat = 1658 mg/kg
SODIUM HYDROXIDE	a) toxicité aiguë	LD50 Peau Lapin = 1350 mg/kg
		LD50 Peau Lapin = 1350 mg/kg
		LD50 Oral / orale rat = 325 mg/kg

En l'absence d'autres precisions, les donnees requises par le reglement et indiquees ci-dessous sont a considerer comme sans objet.

a) toxicité aiguë

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

e) mutagénicité sur les cellules germinales

f) cancérogénicité

g) toxicité pour la reproduction

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

k) dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

j) danger par aspiration

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

2-BUTOXYETHANOL Groupe 3

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucun

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucun

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
2-BUTOXYETHANOL	CAS: 111-76-2	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 1490 mg/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia Daphnia magna > 1000 mg/L 48h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 2950 mg/L 96h IUCLID
ETHOXYLATED ALCOHOL	CAS: 112-34-5	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 1300 mg/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnia Daphnia magna > 100 mg/L 48h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Desmodesmus subspicatus > 100 mg/L 96h IUCLID
TETRASODIUM EDTA	CAS: 64-02-8	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Lepomis macrochirus = 41 mg/L 96h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas = 59,8 mg/L 96h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Desmodesmus subspicatus = 1,01 mg/L 72h IUCLID

SODIUM HYDROXIDE	CAS: 1310-73-2	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 45,40000 mg/L 96h IUCLID

Persistance et dégradation

S.o.

Potentiel de bioaccumulation

S.o.

Mobilité dans le sol

S.o.

Autres effets nocifs

S.o.

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU

TMD-Numéro ONU: UN2735

ADR - Numéro ONU : 2735

DOT-Numéro ONU: UN2735

IATA - Numéro ONU : 2735

IMDG - Numéro ONU : 2735

Désignation officielle de transport de l'ONU

TMD-Nom d'expédition: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (QUATERNARY AMINE COMPOUND)

ADR-Nom d'expédition: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (QUATERNARY AMINE COMPOUND)

DOT-Appellation propre de transport: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (QUATERNARY AMINE COMPOUND)

IATA-Nom technique: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (QUATERNARY AMINE COMPOUND)

IMDG-Nom technique: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (QUATERNARY AMINE COMPOUND)

Classe de danger relative au transport

TMD-Classe: 8

ADR-Classe: 8

DOT-Classe de danger: 8

IATA - Classe : 8

IMDG - Classe : 8

Groupe d'emballage

TMD-Groupe d'emballage: III

ADR - Groupe d'emballage : III

DOT-Groupe d'emballage: III

IATA - Groupe d'emballage : III

IMDG - Groupe d'emballage : III

Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

Transport en vrac

S.o.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: 16

Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : IB3, T7, TP1, TP28

DOT-Etiquette(s): 8

DOT-Symbole: N/A

DOT-Avion Cargo: N/A

DOT-Avion passager: N/A

DOT-Bulk: N/A

DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : 8

ADR-Numéro d'identification du danger : 80

ADR-Code de restriction en tunnel : 3 (E)

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : 852

IATA - Avion CARGO : 856

IATA - Étiquette : 8

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA - Erg : 8L

IATA - Dispositions particulières : A3 A803

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : Category A

IMDG - Note d'arrimage : SG35

IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG - Dispositions particulières : 223 274

IMDG - Page : N/A

IMDG - Étiquette : N/A

IMDG - EMS : F-A, S-B

IMDG - MFAG : N/A

---

15. Informations sur la réglementation

Canada - Réglementations fédérales

LIS - Liste Intérieure des Substances

Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

LES - Liste Extérieure des Substances

Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

États-Unis - Réglementations fédérales

TSCA - Toxic Substances Control Act

Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

Substances énumérées dans le TSCA:

2-BUTOXYETHANOL	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

QUATERNARY AMINE COMPOUND	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
ETHOXYLATED ALCOHOL	est énuméré dans le TSCA	Section 8b Section 5
TETRASODIUM EDTA	est énuméré dans le TSCA	Section 8b
SODIUM HYDROXIDE	est énuméré dans le TSCA	Section 8b

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

Section 304 - Substances dangereuses :

SODIUM HYDROXIDE

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

2-BUTOXYETHANOL

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA :

SODIUM HYDROXIDE	Quantité à déclarer :	1000	livres

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

2-BUTOXYETHANOL	est énuméré dans le CAA	Section 112(b) - HON
ETHOXYLATED ALCOHOL	est énuméré dans le CAA	Section 112(b) - HON

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

SODIUM HYDROXIDE	est énuméré dans le CWA	Section 311

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

2-BUTOXYETHANOL

SODIUM HYDROXIDE

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

2-BUTOXYETHANOL

SODIUM HYDROXIDE

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

2-BUTOXYETHANOL

SODIUM HYDROXIDE

---

16. Autres informations

Fiche du: 2021-06-10 - révision 4

Une attention raisonnable a été utilisé pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérés comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Code	Description
H227	Liquide combustible.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

Paragraphes modifiés de la révision précédente :

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES